

PRÉSENTATION DES QUESTIONS DE LA FEUILLE DE LOGEMENT

Chacune des questions de la feuille de logement fait l'objet d'une fiche recto-verso.

Ces fiches ont vocation à être mises en ligne sur le site web de l'Insee.

Toutes les fiches sont d'un modèle uniforme :

- **au recto** figurent :
 - o en bandeau, le numéro de la question quand elle en porte un¹⁴⁰ et son objet ;
 - o dans la colonne de gauche, de bas en haut, l'image de la question telle qu'elle apparaît sur la feuille de logement utilisée pendant l'enquête de recensement de janvier et février 2005, puis l'ancienneté de la question dans l'histoire du recensement ;
 - o dans la colonne de droite, les raisons pour lesquelles la question est posée ;
- **au verso** figurent :
 - o dans la colonne de gauche, des exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal) ;
 - o dans la colonne de droite, deux textes identiques dans toutes les fiches, l'un qui présente brièvement le recensement de la population, l'autre qui indique où on peut trouver les résultats du recensement.

Les questions de la page 4 de la feuille de logement ne sont pas toutes les mêmes en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM). Pour chacune des questions, la fiche précise si elle est posée en métropole, dans les DOM, ou à la fois en métropole et dans les DOM.

N.B.1 Par commodité de langage et pour alléger les fiches, les années citées désignent le recensement qui a eu lieu ces années-là. Par exemple, l'expression "Jusqu'en 1936..." doit être traduite par "Jusqu'au recensement de 1936 inclus...". De même, "A partir de 1896..." signifie "A partir du recensement de 1896...".

*N.B.2 La **feuille de logement** est apparue en 1954. Auparavant, et au moins depuis 1881, la composition du ménage était retracée par une **feuille de ménage**. Un **bulletin de ménage** a été utilisé en 1856. La feuille de logement regroupe les bulletins individuels remplis par les habitants permanents du logement.*

¹⁴⁰ Sur la feuille de logement, seules les questions de la page 4 sont numérotées. Les autres parties à remplir font aussi, chacune, l'objet d'une fiche ; elles sont présentées dans les premières fiches, dans l'ordre naturel de lecture de la feuille de logement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Catégorie du logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

Catégorie du logement

- 1 Résidence principale
- 2 Logement occasionnel
- 3 Résidence secondaire
- 4 Logement vacant

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de ventiler les logements entre les résidences principales et les autres catégories.

La réponse est inscrite par l'agent recenseur, qui ne dépose de bulletins individuels à remplir que dans les résidences principales.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La catégorie du logement est demandée, sous des formes évolutives, depuis 1962.

La notion de logement utilisé occasionnellement a été introduite en 1990.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Catégorie du logement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Dénombrements des résidences principales, des logements vacants, des résidences secondaires et des logements occasionnels.

Evolution du parc de logements.

Calcul de la taille moyenne des ménages et de son évolution.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Type de construction (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

Type de construction

Bâtiment d'habitation d'un seul logement

- 1 isolé
- 2 jumelé, en bande ou groupé de toute autre façon
- 3 Bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus
- 4 Bâtiment à usage autre que d'habitation (communauté, usine, gare, stade, immeuble de bureaux, etc.)
- 5 Construction provisoire, mobile home
- 6 Caravane, habitation mobile

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de caractériser et dénombrer les types d'habitat et de localiser et dénombrer les bâtiments à usage autre que d'habitation.

La réponse est inscrite par l'agent recenseur en raison de la complexité de la question.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée dans la feuille de logement depuis l'enquête de recensement de 2004.

Elle a été posée, sous forme évolutive, au moins depuis 1990.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Type de construction (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Description infracommunale du tissu urbain.

Evolution des parts respectives de l'habitat individuel et de l'habitat collectif.

Caractérisation de la population selon le type d'habitat (mais on utilise plus fréquemment le type de logement : voir la question n° 1 ci-après).

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Aspect du bâti (DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

Aspect du bâti

- 1 Habitation de fortune
- 2 Case traditionnelle
- 3 Maison ou immeuble en bois
- 4 Maison ou immeuble en dur

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de répartir l'habitat des départements d'outre-mer selon les techniques de construction utilisées.

La réponse est inscrite par l'agent recenseur en raison du caractère technique de la question.

Une case traditionnelle est enregistrée comme telle même si elle est partiellement ou totalement "durcifiée".

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée au moins depuis 1999.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Aspect du bâti (DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Suivi de l'évolution des constructions traditionnelles dans les départements d'outre-mer.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Localisation du logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

Localisation du logement

N° et voie (ou lieu-dit)

Complément d'adresse (résidence, bâtiment...)

Commune

Escalier

Étage

Position par rapport à l'escalier ou n°

Nom de l'occupant principal

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de localiser très précisément chaque logement. C'est indispensable à la fois pour la bonne gestion de la collecte (exhaustivité dans les communes de moins de 10 000 habitants, recensement de tous les logements des adresses de l'échantillon dans les communes de 10 000 habitants ou plus, contrôle et rémunération des agents recenseurs, etc.) et pour la production des dénombrements et statistiques infracommunales de population.

L'information de localisation du logement sert aussi au tirage par l'Insee des échantillons de logements des enquêtes auprès des ménages.

Le nom et l'adresse ne sont pas saisis.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée, sous une forme évolutive et avec une précision croissante, depuis 1881 au moins.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Localisation du logement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Dénombrement des personnes et des logements par zone de collecte (district, IRIS-2000).

Dénombrement des personnes et des logements dans des périmètres infracommunaux à la demande.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Liste des habitants permanents du logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire (liste A de la feuille de logement)

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne (exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mari, père, sous-loué(e), etc.)
	Exemple : DURAS, épouse MAURIN	Françoise	Épouse
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Si il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires : et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Pourquoi la question est-elle posée ?

La liste des habitants permanents du logement (liste A) est à la base du dénombrement de la population municipale de la commune.

La liste regroupe les personnes vivant habituellement dans le logement. Un bulletin individuel est établi pour chacune des personnes. La liste inclut les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et les conjoints qui ont une autre résidence pour raison professionnelle.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée, sous une forme évolutive, au moins depuis 1881.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Liste des habitants permanents du logement (métropole et DOM)
(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Dénombrements de population légale (population municipale).

Analyse de la composition des ménages et des familles.

N.B. L'analyse "ménages-familles" permet de dénombrer les situations de cohabitation, au sein d'un même logement, de différentes familles et/ou de personnes isolées. Elle nécessite, outre la prise en compte des variables de démographie générale (dont l'état matrimonial des enfants), de poser une question sur le lien des personnes du ménage avec l'une d'entre elles, dite personne de référence. La personne de référence est la première personne majeure inscrite dans la liste A de la feuille de logement.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

(liste B de la feuille de logement)

Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Année de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études
1				rr se ville (ou hau-de) commune (se arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dpt n° code
2				rr se ville (ou hau-de) commune (se arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dpt n° code
3				rr se ville (ou hau-de) commune (se arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dpt n° code

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de dénombrer les enfants majeurs qui sont logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre dans le logement pour les vacances ou les week-ends.

Ceux qui sont âgés de moins de 25 ans sont comptés dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études et dans la population comptée à part de la commune du logement de leurs parents.

Ceux qui ont 25 ans ou plus sont comptés uniquement dans la population municipale de la commune où ils résident pour leurs études.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée sous cette forme depuis l'enquête de recensement de 2004, en relation avec les définitions de population posées par le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003.

La structuration du ménage par le moyen de la feuille de ménage, puis de la feuille de logement, a été recherchée continûment, sous des formes évolutives, depuis au moins 1881.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (métropole et DOM)
(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Dénombrements de population légale (population municipale et population comptée à part).

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Autres habitants du logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

(liste C de la feuille de logement : cadres C1 en haut, C2 au-dessous)

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne traitée sur la première ligne de la liste A (si cette ligne est remplie)	Année de naissance
→ C1	1			
	2			
→ C2	1			
	2			

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de compléter, grâce à la liste C1, les dénombrements de population légale par le comptage (dans la population comptée à part de la commune du logement) des enfants mineurs qui habitent le logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France. Ces enfants seront comptés dans la population municipale de la commune de résidence de leurs parents puisque ceux-ci les auront inscrits en liste A de leur côté.

Elle permet aussi d'analyser (cadre C2) – pour les besoins du calcul de la population légale – la situation des personnes qui ne vivent pas habituellement dans le logement mais qui y sont présentes au moment du recensement.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée sous cette forme depuis l'enquête de recensement de 2004, en relation avec les définitions de population posées par le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003.

La structuration du ménage par le moyen de la feuille de ménage, puis de la feuille de logement, a été recherchée continûment, sous des formes évolutives, depuis au moins 1881.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question sans n° : Autres habitants du logement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Dénombrements de population légale (population comptée à part).

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 1 : Type de logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

1 Type de logement :

- Maison 1
- Appartement 2
- Logement-foyer 3
- Chambre d'hôtel 4
- Habitation de fortune 5
- Pièce Indépendante (ayant sa propre entrée) ... 6

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de dénombrer les différents types de résidences principales.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question sur le type de logement est posée, sous forme évolutive, depuis 1990.

Depuis l'enquête de recensement de 2004, on ne distingue plus les logements dans un immeuble à usage autre que d'habitation.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 1 : Type de logement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Typologies communales des résidences principales.

Evolution de l'habitat individuel.

Evolution de l'habitat précaire.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 2 : Epoque d'achèvement de la construction (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

2 Quelle est l'année d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble ?
Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez l'année d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

- Avant 1949 1
- De 1949 à 1974 2
- De 1975 à 1981 3
- De 1982 à 1989 4
- De 1990 à 1998 5
- 1999 ou après 6

↳ Dans ce cas, précisez l'année

- Immeuble en cours de construction et habité 7

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de répartir le parc immobilier selon les époques de construction (périodes intercensitaires depuis 1975, annuelles depuis 1999).

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée dans la feuille de logement depuis 1990.

Elle était posée auparavant dans le bordereau de maison, depuis 1954.

La première année de la nomenclature des époques de construction a été 1871 jusqu'en 1982, puis 1915 en 1990 et 1999, puis 1949 à partir de 2004.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 2 : Epoque d'achèvement de la construction (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse du parc immobilier selon l'ancienneté de construction.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 3 : Desserte par un ascenseur (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

3 Ce logement est-il desservi par un ascenseur ?

Oui ₁ Non ₂

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de localiser les immeubles pourvus d'un ascenseur et de calculer le taux d'équipement.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est apparue en 1999 ; elle était alors posée dans le dossier d'immeuble collectif (rempli par l'agent recenseur).

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 3 : Desserte par un ascenseur (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Parc d'ascenseurs par commune.

Taux d'équipement des immeubles collectifs selon leur époque de construction.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 4 : Nombre de pièces d'habitation (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

4 Combien de pièces d'habitation compte ce logement ?

Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc., quelle que soit leur surface.

Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12 m².

Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc., ni les pièces à usage exclusivement professionnel (atelier, cabinet de médecin, etc.)



Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de décrire le parc de logements et de suivre l'évolution du nombre de pièces d'habitation.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée depuis 1946, sous forme évolutive jusqu'en 1990.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 4 : Nombre de pièces d'habitation (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Description du parc des logements de la commune.

Suivi de l'évolution du nombre de pièces d'habitation.

Evolution de la taille moyenne des logements.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 5 : Surface du logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

5 Quelle est la surface de ce logement ?

Tenez compte de toutes les pièces, y compris couloir, cuisine, salle de bains, WC, etc.

Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et des pièces à usage exclusivement professionnel.

- Moins de 25 m² 1
- De 25 à moins de 40 m² 2
- De 40 à moins de 70 m² 3
- De 70 à moins de 100 m² 4
- De 100 à moins de 150 m² 5
- 150 m² ou plus 6

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de décrire le parc de logements et de suivre l'évolution de la superficie moyenne des logements.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est apparue en 1999 en métropole, en 2004 dans les DOM, avec la première tranche à moins de 40 m². La limite de tranches de 25 m² a été introduite en 2004.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 5 : Surface du logement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse du parc des logements par superficie déclarée.

Suivi de l'évolution de la superficie moyenne des logements.

Connaissance des logements de petite superficie.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 6 : Statut d'occupation du logement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

6 Etes-vous :

- propriétaire de ce logement (y compris en accession, en indivision ou jouissance du logement par usufruit) ? 1
- locataire ou sous-locataire du logement, loué vide ? 2
- locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e) ? 3
- logé(e) gratuitement, par exemple par des parents, des amis ou votre employeur (y compris les personnes occupant un logement qu'elles ont vendu en viager) ? 4

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de dénombrer les ménages propriétaires de leur logement, les ménages logés gratuitement et les ménages locataires ou sous-locataires (d'un logement loué vide/d'un logement loué meublé).

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée, sous une forme évolutive, depuis 1954.

A partir de 2004, la situation de jouissance du logement par usufruit a été assimilée à sa propriété et non plus à une situation de logement gratuit.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 6 : Statut d'occupation du logement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse des ménages selon le statut d'occupation de leur logement.

Evolution de la proportion de ménages propriétaires de leur logement.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 7 : Appartenance au parc d'HLM (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

7 Ce logement appartient-il à un organisme d'HLM ?

Oui 1 Non 2

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de savoir si le logement appartient au parc des logements sociaux.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question sur l'appartenance du logement à un organisme d'habitations à loyer modéré (HLM) est posée depuis 1982, d'abord dans le bordereau de maison, puis dans la feuille de logement à partir de 1990.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 7 : Appartenance au parc d'HLM (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse du parc des logements sociaux (type de construction, époque d'achèvement de leur construction, surface, nombre de pièces, etc.).

Analyse de la population des ménages occupant les logements sociaux.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 8 : Année d'emménagement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

8 En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ?

Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement, reportez son année de naissance.

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de répartir les logements par ancienneté d'occupation.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée depuis 1999.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 8 : Année d'emménagement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse de l'ancienneté d'occupation des logements.

Analyse des caractéristiques des ménages ayant changé de logement au cours d'une année déterminée.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 9 : Installations sanitaires du logement (métropole)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

- 9** Quelles sont les installations sanitaires de ce logement ?
- Ni baignoire, ni douche 1
 - Baignoire ou douche dans une pièce non réservée à la toilette 2
 - Salle(s) de bains (avec douche ou baignoire) 3

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de calculer, en métropole, les taux d'équipement des logements selon la nomenclature ci-contre.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée depuis 1946, sous une forme évolutive qui tient compte du taux d'équipement des logements dans les différentes catégories d'installations sanitaires étudiées. Par exemple, la question sur la présence d'eau courante a disparu en 1990 ; celle sur la présence de WC a disparu en 2004.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 9 : Installations sanitaires du logement (métropole)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Diffusion des installations sanitaires de confort dans le parc de logements.

Analyse de la répartition géographique des logements ne disposant pas de baignoire ou de douche.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 9 : Eau potable dans le logement (DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

9. Existe-t-il un point d'eau potable à l'intérieur de ce logement ?
- Eau froide seulement 1
 - Eau froide et eau chaude 2
 - Aucun point d'eau 3

Pourquoi la question est-elle posée ?

Dans les départements d'outre-mer, où le niveau de confort des logements n'est pas encore celui de métropole, le taux de progression de certaines installations sanitaires reste intéressant à mesurer. La question permet de suivre la présence et la nature d'un point d'eau courante potable dans le logement.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée sous cette forme depuis le recensement de 1999.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 9 : Eau potable dans le logement (DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse comparative du parc de logements par département d'outre-mer selon la présence ou l'absence d'un point d'eau potable.

Suivi temporel de la diminution de la proportion de logements des départements d'outre-mer ne disposant d'aucun point d'eau.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 10 : Principal moyen de chauffage (métropole)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

10 Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ?

- Chauffage collectif (chaudière commune à plusieurs logements de l'immeuble ou réseau de chauffage urbain) 1
- Chaudière Individuelle (propre au logement) 2
- Chauffage Individuel « tout électrique » 3
- Poêle, cheminée, cuisinière, etc. 4

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet, en métropole, de connaître la répartition du parc de logements selon le principal moyen de chauffage utilisé.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée, sous une forme évolutive, depuis 1954. La rubrique "tout électrique" a été introduite en 1999.

De 1962 (et peut-être de 1954) à 1982, la question était accompagnée d'un questionnement spécifique, dans le bordereau de maison, sur le chauffage central de l'immeuble.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 10 : Principal moyen de chauffage (métropole)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse géographique des moyens de chauffage selon le type de construction.

Diffusion ou recul d'un moyen de chauffage au cours du temps.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 11 : Principal combustible de chauffage (métropole)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

11 Quel est le combustible principal de chauffage ?

- Chauffage urbain 1
- Gaz de ville ou de réseau 2
- Flouil (mazout) 3
- Électricité 4
- Gaz en bouteille ou en citerne 5
- Autre 6

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet, en métropole, de connaître la répartition du parc de logements selon le principal combustible de chauffage utilisé.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée, sous une forme évolutive, depuis 1968.

De 1962 à 1982, la question était accompagnée d'un questionnement spécifique, dans le bordereau de maison, sur le combustible du chauffage central de l'immeuble.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 11 : Principal combustible de chauffage (métropole)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse géographique des combustibles de chauffage utilisés selon le type de construction.

Diffusion ou recul de l'usage d'un combustible de chauffage au cours du temps.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 10 : Evacuation des eaux usées (DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

- 10** L'évacuation des eaux usées s'effectue par raccordement :
- au réseau d'égouts ? 1
 - à une fosse septique ? 2
 - à un puisard ? 3
 - à même le sol ? 4

Pourquoi la question est-elle posée ?

Dans les départements d'outre-mer, où le niveau de confort des logements n'est pas encore celui de métropole, le taux de progression de certaines installations sanitaires reste intéressant à mesurer. La question permet de suivre la présence et la nature d'un système d'évacuation des eaux usées du logement.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question a été posée en métropole, sous forme évolutive, depuis 1954 jusqu'à 1999, avec une interruption en 1990 ; elle était posée dans le bordereau de maison jusqu'en 1982 et dans la feuille de logement en 1999. Dans les départements d'outre-mer, elle l'a été (sous une forme évolutive) depuis 1982.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 10 : Evacuation des eaux usées (DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse du parc des logements des départements d'outre-mer selon les dispositifs d'évacuation des eaux usées.

Calcul du taux de raccordement des logements à un système d'évacuation des eaux usées.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 11 : Equipement du logement (DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

11 Ce logement dispose-t-il :

Cochez oui ou non pour chacune des lignes.

	oui	non
• de l'électricité ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
• de WC à l'intérieur ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
• d'une baignoire ou d'une douche ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
• d'une cuisine intérieure avec évier ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
• d'au moins une pièce climatisée ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
• d'un chauffe-eau solaire ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
• d'un moyen de chauffage ?	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2

Pourquoi la question est-elle posée ?

Dans les départements d'outre-mer, où le niveau de confort des logements n'est pas encore celui de métropole, le taux de progression de certains équipements ménagers reste intéressant à mesurer. La question permet de suivre la présence et la nature d'éléments de confort du logement qui se généralisent peu à peu.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée dans les départements d'outre-mer, sous une forme très évolutive (nombre croissant d'équipements), depuis le recensement de 1961.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 11 : Equipement du logement (DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse du parc des logements des départements d'outre-mer selon les équipements disponibles.

Calcul du taux de pénétration des équipements ménagers cités.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 12 : Deux-roues à moteur (DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

- 12** De combien de deux-roues à moteur les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas ceux à usage exclusivement professionnel.
- Aucun..... 0
 - 1 1
 - 2 2
 - 3 ou plus 3

Pourquoi la question est-elle posée ?

Dans les départements d'outre-mer, où le niveau de motorisation des ménages n'est pas encore celui de métropole, le taux de progression de certains équipements reste intéressant à mesurer.

La question permet de suivre la présence de cyclomoteurs et motocyclettes comme moyen de transport à usage privé.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée au moins depuis 1999.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 12 : Deux-roues à moteur (DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse de l'équipement des ménages des départements d'outre-mer en vélomoteurs et motos.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 12 (n° 13 en DOM) : Voitures (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

12 De combien de voitures les habitants de ce logement disposent-ils ?
Ne comptez pas les voitures ou les fourgonnettes à usage exclusivement professionnel.

- Aucune..... 0
- 1 1
- 2 2
- 3 ou plus 3

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de mesurer le taux d'équipement des ménages en véhicules automobiles à usage privé.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée en métropole depuis 1968.

En 1968, la réponse possible était la présence ou l'absence d'une voiture de tourisme dans le ménage.

Dès 1975, la question comportait la réponse possible "deux ou plus".

En 2004, la réponse possible "trois ou plus" a été introduite.

Dans les DOM, la question est posée depuis 1990.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 12 (n° 13 en DOM) : Voitures (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Dénombrement des ménages selon le nombre de voitures de tourisme possédées.

Taux d'équipement automobile des ménages selon des critères d'habitat.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrier la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrier les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 13 (n° 14 en DOM) : Emplacement de stationnement (métropole et DOM)

La question, telle qu'elle apparaît sur le questionnaire

13 Disposez-vous d'un emplacement de stationnement réservé à votre usage personnel ?

Cet emplacement peut être un garage, un box ou une place de parking de plein air ou souterrain.

Oui 1 Non 2

Pourquoi la question est-elle posée ?

La question permet de connaître les possibilités de stationnement privatif du ou des véhicules du ménage.

Depuis quand la question est-elle posée ?

La question est posée depuis 1999.

(suite de la fiche au verso)

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Feuille de logement

Question n° 13 (n° 14 en DOM) : Emplacement de stationnement (métropole et DOM)

(suite et fin)

Exemples d'utilisations statistiques de la réponse aux niveaux national, régional, départemental et local (y compris infracommunal)

Analyse des possibilités privatives de stationnement en milieu urbain.

Qu'est-ce que le recensement de la population ?

Le recensement de la population est une opération statistique rendue obligatoire par la loi.

Le recensement permet :

- de dénombrer la population de la France ;
- de décrire les caractéristiques démographiques et sociales de la population ;
- de dénombrer les logements et de décrire leurs caractéristiques.

Le recensement a lieu sous forme d'enquêtes qui portent, chaque année, sur une partie renouvelée de la population.

Les enquêtes annuelles de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Insee organise et contrôle la collecte des informations.

La loi garantit la confidentialité des informations individuelles.

Où trouve-t-on les résultats du recensement ?

L'Insee publie de nombreux ouvrages de présentation des résultats du recensement. On peut se les procurer dans ses directions régionales, par commande postale ou par commande sur l'internet.

Une grande quantité de résultats du recensement est accessible gratuitement sur le site internet de l'Insee :

<http://www.insee.fr>